



**Direction de l'Assainissement**

70 rue de Tilloy  
60000 BEAUVAIS

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS



## **Service de l'assainissement non collectif**

## **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service**

## **Exercice 2014**

(Application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et arrêté du 2 mai 2007 annexe II)

## SOMMAIRE

1	PRESENTATION GENERALE DU SERVICE.....	3
1.1	Données générales .....	3
1.2	Nature du service assuré .....	4
1.3	Mode de gestion.....	4
1.4	Description et consistance du service .....	4
1.5	Usagers du service d'assainissement non collectif .....	5
2	FAITS MARQUANTS ET ORIENTATIONS DU SERVICE.....	6
2.1	Faits marquants de l'exercice 2014.....	6
2.1.1	les contrôles sur l'année 2014.....	6
2.2	Qualité du service .....	7
2.2.1	Accueil et service aux usagers du SPANC de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis .....	7
2.2.2	Bilan des contrôles de bon fonctionnement et de diagnostic réalisés .....	7
2.3	la rehabilitation .....	10
3	INDICATEURS TECHNIQUES.....	11
3.1	Bilan des contrôles diagnostic .....	11
3.1.1	Résorption des contrôles diagnostic .....	11
3.1.2	Classement des dispositifs d'assainissement non collectif .....	12
3.2	Taux de conformité des installations d'assainissement non collectif .....	13
3.3	Répartition des dispositifs d'assainissement non collectif contrôlés.....	14
3.4	Orientations pour l'avenir .....	15
3.4.1	contrôle de l'existant .....	15
3.4.2	réhabilitation .....	15
4	INDICATEURS FINANCIERS.....	15
4.1	Tarifs des différents contrôles 2014.....	15
4.2	Autres indicateurs financiers.....	16
	Redevance perçue .....	16
	Charges d'exploitation .....	16

# 1 PRÉSENTATION GENERALE DU SERVICE

## 1.1 DONNÉES GÉNÉRALES

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a été créé le 01/01/2006, comme le prévoyait la Loi sur l'Eau de 1992.

Pour l'année 2014, la Communauté d'Agglomération compte 31 communes dont :

- ✚ 23 communes qui disposent d'un assainissement collectif pour la majorité de ces immeubles, et qui comptent quelques immeubles raccordés à un système d'assainissement individuel :

- ALLONNE,
- AUNEUIL,
- AUX MARAIS,
- BEAUVAIS,
- BONLIER
- FOUQUENIES,
- FROCOURT,
- GOINCOURT,
- HERCHIES,
- LE MONT SAINT ADRIEN
- MILLY SUR THERAIN,
- PIERREFITTE EN BEAUVAISIS,
- RAINVILLERS,
- ROCHY CONDE,
- SAINT GERMAIN LA POTERIE,
- SAINT LEGER EN BRAY,
- SAINT MARTIN LE NŒUD,
- SAINT PAUL,
- SAVIGNIES,
- THERDONNE,
- TILLE,
- TROISSEREUX,
- WARLUIS.

- ✚ 8 communes pour lesquelles l'ensemble des immeubles dispose d'un assainissement individuel :

- AUTEUIL,
- BERNEUIL EN BRAY
- FONTAINE SAINT LUCIEN,
- GUIGNECOURT,
- JUVIGNIES,
- MAISONCELLE SAINT PIERRE,
- NIVILLERS,
- VERDEREL LES SAUQUEUSE.

## 1.2 NATURE DU SERVICE ASSURÉ

Celui-ci a pour mission principale le contrôle de toutes les installations d'assainissement non collectif (existantes ou futures). Les différents types de contrôles sont :

- ✚ contrôle sur les installations neuves :
  - contrôle de conception et de bonne implantation : vérification lors du permis de construire ou d'une demande de réhabilitation, de la faisabilité de l'installation projetée,
  - contrôle de réalisation : vérification lors des travaux du respect des normes et de l'avis technique formulé par le SPANC.
- ✚ contrôle sur les installations existantes : contrôle de bon fonctionnement qui permet de vérifier l'existence d'une installation, son fonctionnement et son innocuité sur l'environnement et la santé publique.
- ✚ Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Le service est en charge du suivi des études, des travaux et des demandes de subventions dans le cadre des opérations groupées de réhabilitation.

## 1.3 MODE DE GESTION

Le service n'est pas affermé, il est géré en régie directe par du personnel communautaire.

## 1.4 DESCRIPTION ET CONSISTANCE DU SERVICE

Les bureaux du SPANC sont situés dans les locaux de la Direction Générale des Services Techniques (70 rue de Tilloy). Le SPANC est rattaché à la Direction Assainissement de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Le SPANC a en charge:

- la gestion administrative du service,
- la réalisation des contrôles de bon fonctionnement sur les installations existantes,
- la réalisation des contrôles de conception, dont l'instruction du volet assainissement des permis de construire,
- la réalisation des contrôles de réalisation pour les nouvelles installations,

- le suivi et la gestion financière de la réhabilitation groupée des installations
- l'évolution des statuts du SPANC.

Il participe également à la modification des zonages d'assainissement sur les quelques hameaux ou communes concernées.

Les moyens en personnel dédiés au SPANC sont de 1 personne à temps plein, et 1 personne pour 1/10<sup>ème</sup> de temps, répartis de la façon suivante :

- Direction : 1/10<sup>ème</sup> de temps d'un agent de la Direction assainissement,
- Contrôle et fonctionnement du service : 1 technicien.

## 1.5 USAGERS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le nombre de logements par commune en Assainissement non collectif et donc par extension le nombre d'usagers du service d'Assainissement Non Collectif sont donnés dans le tableau suivant.

Commune	Nombre de logements
ALLONNE	23
AUNEUIL	10
AUTEUIL	197
AUX MARAIS	1
BEAUVAIS	28
BERNEUIL EN BRAY	310
BONLIER	1
FONTAINE SAINT LUCIEN	66
FOUQUENIES	14
FROCOURT	2
GOINCOURT	4
GUIGNECOURT,	142
HERCHIES,	13
JUVIGNIES,	117
LE MONT SAINT ADRIEN	15
MAISONCELLE SAINT PIERRE	60
MILLY SUR THERAIN	130
NIVILLERS,	86
PIERREFITTE EN BEAUVAISIS	32
RAINVILLERS	3
ROCHY CONDE	5
SAINTE GERMAIN LA POTERIE	1
SAINTE LEGER EN BRAY	1
SAINTE MARTIN LE NŒUD	1
SAINTE PAUL	7
SAVIGNIES	40
THERDONNE	1
TILLE	3
TROISSEREUX	48
VERDEREL LES SAUQUEUSE	319
WARLUI	35
TOTAL	1715

Sur les 1715 logements non desservis par un réseau de collecte et dépendants de l'assainissement non collectif, seul 1074 ont été contrôlés en tant que contrôles diagnostics. Cette différence s'explique notamment par les communes de Berneuil en Bray, Auteuil et Bonlier qui sont que partiellement contrôlées (les écarts) et pour une proportion moins importante par les logements neufs qui ne sont pas inclus dans les contrôles diagnostics.

## 2 FAITS MARQUANTS ET ORIENTATIONS DU SERVICE

### 2.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2014

#### 2.1.1 LES CONTRÔLES SUR L'ANNÉE 2014

Tous contrôles confondus le service a réalisé **299** contrôles, qui se répartissent comme suit :

- ✚ sur les dispositifs d'assainissement existants : **244 contrôles** dont **8** installations qui ont été contrôlées pour la première fois et **236** contrôles de bon fonctionnement.

Les installations contrôlées pour la première fois (diagnostic) l'ont été sur les communes de : AUNEUIL, BEAUVAIS, TROISSEREUX et WARLUIS.

Les contrôles de bon fonctionnement, c'est-à-dire les installations qui ont été contrôlées pour la deuxième fois l'ont été sur les communes de : AUNEUIL, AUTEUIL, et pour la troisième fois sur les communes de : ALLONNE, FONTAINE ST LUCIEN, FOUQUENIES, FROCOURT, GOINCOURT, GUIGNECOURT, JUVIGNIES, le MONT ST ADRIEN, MILLY SUR THERAIN, PIERREFITTE EN BEAUVAISIS, SAVIGNIES, TROISSEREUX, VERDEREL LES SAUQUEUSE, WARLUIS.

En 2014, l'objectif était de réaliser 296 contrôles correspondant au nombre de contrôles programmés lors de l'année 2010.

- ✚ Sur les dispositifs existants en vue d'une vente : **15** contrôles ont été réalisés en dehors des contrôles de bon fonctionnement prévus

- ✚ sur les nouveaux dispositifs d'assainissement non collectif (permis de construire ou réhabilitation) :

- **20 contrôles de conception et d'implantation.**
- **20 contrôles de réalisation**, dont 17 contrôles ont abouti à la délivrance d'une attestation de conformité, soit 85%. 3 installations sont classées non conforme : la ventilation en sortie de fosse n'a pas été installée. Les propriétaires ont été invités à finaliser leurs travaux et à avertir le SPANC lorsque les travaux seront terminés



Tranchées d'épandage

Filtre à sable drainé



- ✚ travaux de réhabilitation subventionnés par l'Agence de l'Eau : **16** installations ont été réalisées par l'entreprise Linéa BTP et 12 ont été réceptionnées en 2014.

## 2.2 QUALITÉ DU SERVICE

### 2.2.1 ACCUEIL ET SERVICE AUX USAGERS DU SPANC DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Les usagers peuvent obtenir tous renseignements, informations ou prescriptions techniques à l'adresse suivante :

*COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS  
Direction de l'Assainissement - SPANC  
70, rue de Tilloy - 60000 BEAUVAIS -Tél. : 03 44 79 38 13*

*du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30*

### 2.2.2 BILAN DES CONTRÔLES DE BON FONCTIONNEMENT ET DE DIAGNOSTIC RÉALISÉS

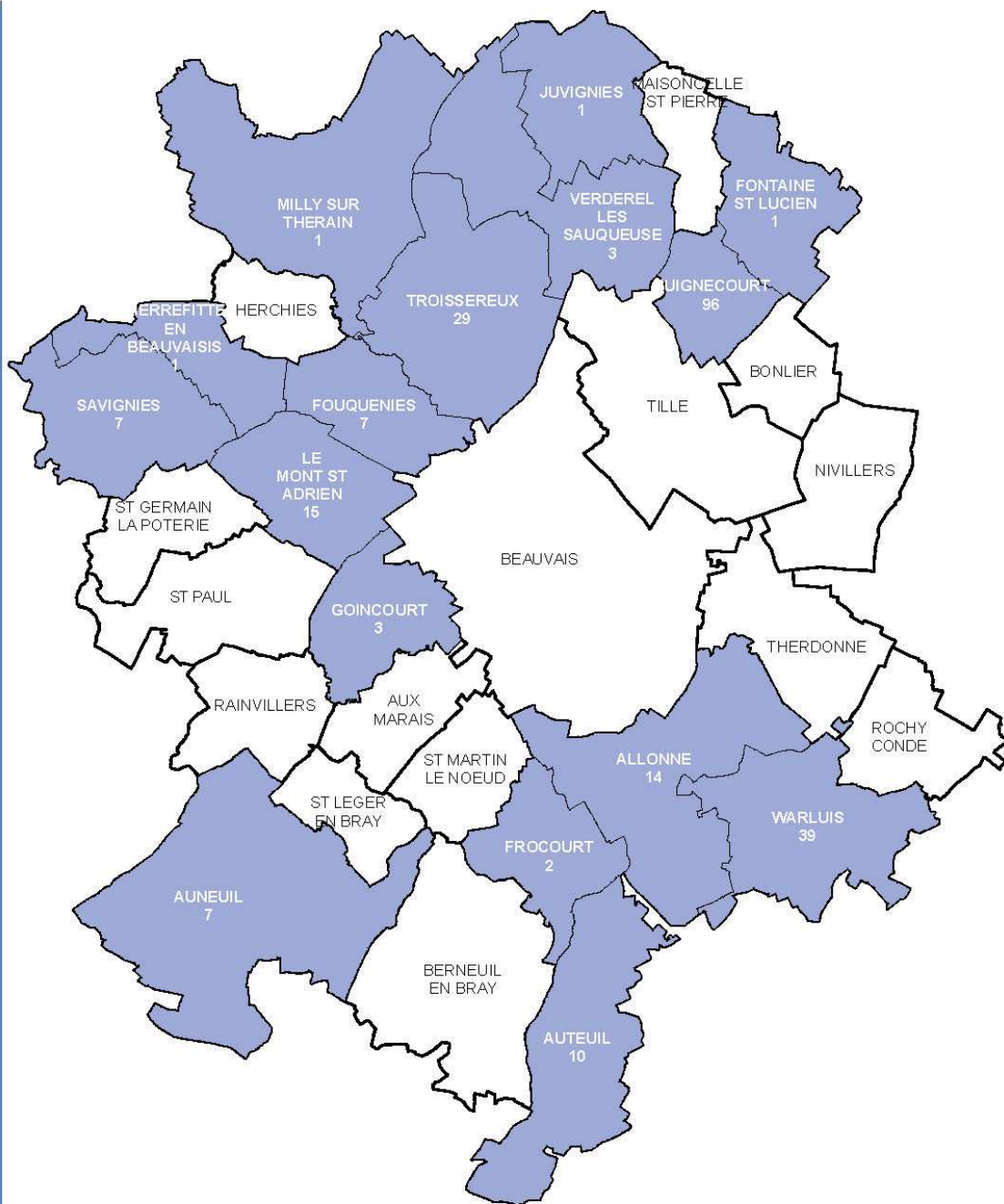
Pour 2014, les contrôles de « bon fonctionnement » concernent 16 des 31 communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. L'objectif de cette huitième année de fonctionnement du service était de contrôler les installations vues en 2010.

La commune de Berneuil en Bray n'a pas été contrôlée, car son zonage doit être modifié, les installations seront contrôlées lorsque le nouveau zonage sera défini.

Etat des contrôles de bon fonctionnement effectués en 2014

Communes	Logements contrôlés	Bilan des logements contrôlés			Logements non contrôlés	Raisons de l'absence de contrôle			
		Installations conformes	Installations à réhabiliter	Installations inexistantes		Refus ...	Absence	Maladie ou décès	Autres (déménagement, changement propriétaire)
ALLONNE	14	12	2		4		4		
AUNEUIL	7	4	2	1	3				1 en 2013 + 2 inhabitées
AUTEUIL	10	7	3		1		1		
FONTAINE ST LUCIEN	1	1							
FOUQUENIES	7	3	3	1	4		1		1 vente, 1 inhabitée, 1 étude
FROCOURT	2	1	1						
GOINCOURT	3		2	1					
GUIGNECOURT	96	53	41	2	29		14	1	12 en 2015, 1 en 2016, 1 vente
JUVIGNIES	1	1							
LE MONT ST ADRIEN	15	13	2						
MILLY SUR THERAIN	1	1							
PIERREFITTE EN BEAUVAISIS	1		1						
SAVIGNIES	7	4	3		3		3		
TROISSEREUX	29	17	11	1	4		1		1 en 2013, 1 en 2015, 1 inhabitée
VERDEREL LES SAUQUEUSE	3	3							
WARLUIS	39	15	19	5	7		3		1 en 2013, 1 en 2015 1 en 2016, 1 non connu
<b>TOTAL</b>	<b>236</b>	<b>135</b>	<b>90</b>	<b>11</b>	<b>55</b>		<b>27</b>	<b>1</b>	<b>27</b>
Taux %		57%	38%	5%			49%	2%	49%





Source : Direction Générale des Impôts - Cadastre - Droits réservés - Reproduction interdite - MISE à disposition par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis  
 Source : Réseau d'assainissement - Communauté d'Agglomération du Beauvaisis - Service Assainissement - Droits réservés - Reproduction interdite.

## Etat des contrôles de « diagnostic » effectués en 2014

Communes	Logements contrôlés	Bilan des logements contrôlés			Logements non contrôlés	Raisons de l'absence de contrôle			
		Installations conformes	Installations à réhabiliter	Installations inexistantes		Refus ....	Absence	Maladie ou décès	Autres (déménagement, changement propriétaire)
AUNEUIL	1		1						
BEAUVAIS	1		1						
TROISSEREUX	5	4		1					
WARLUIS	1	1							
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>					
Taux %		62,5%	25%	12,5%					100%

Le bilan des installations non contrôlées voir page 12, tableau récapitulatif

### 2.3 LA RÉHABILITATION

En ce qui concerne la réhabilitation des systèmes d'assainissement subventionnée par l'Agence de l'Eau :

- le marché travaux a été attribué à l'entreprise Linéa BTP, 16 installations ont été réhabilitées et 12 ont été réceptionnées en 2014.

Coût des travaux de réhabilitation pour chaque installation réalisée en 2014

commune	filière	Montant des travaux en €TTC	Subvention en €TTC	Restant à charge du particulier
Nivillers	FTE=3m3 ; LFND=25m <sup>2</sup>	10 097,34	6 058,40	4 038,94
Nivillers	FTE=3m3 ; LFND=25m <sup>2</sup>	8 920,34	5 352,20	3 568,14
Nivillers	Filière compacte 5EH	15 467,54	6270	9197,54
Nivillers	FTE=4m3 ; LFND=30m <sup>2</sup>	11230,34	6738,20	4492,14
Nivillers	FTE=3m3 ; LFND=25m <sup>2</sup>	10554,94	6270	4284,94
Nivillers	FTE=6m3; LFND=40m <sup>2</sup>	16034,04	8646	7388,04
Pierrefitte	Filière compacte 5EH	13292,84	6270	7022,84
Pierrefitte	FTE=3m3; LFND=25m <sup>2</sup>	8496,84	5098,10	3398,74
Juvignies	LFND=25m <sup>2</sup>	5972,34	3583,40	2388,94
Juvignies	Filière compacte	10678,14	6270	4408,14
Juvignies	FTE=3m3; ES=60ml	10815,64	6270	4545,64

Fontaine	Filière compacte 6EH + bac à graisses	16317,84	7062	9255,84
Fontaine	FTE=3m3 ; LFND=25m <sup>2</sup>	10102,84	6061,70	4041,14
Savignies	FTE=3m3 ; LFND=25m <sup>2</sup>	10905,84	6270	4635,84
Verderel	FTE=3m3 ; LFND=25m <sup>2</sup>	11629,09	6270	5359,09
Verderel	FTE=3m3 ; LFND=25m <sup>2</sup>	9250,34	5550,20	3700,14
<b>TOTAL</b>		<b>179 766,29 €</b>	<b>98 040,20 €</b>	<b>81 726,09 €</b>
<b>Moyenne</b>		<b>11 235,39 €</b>	<b>6 127,51 €</b>	<b>5 107,88 €</b>

### 3 INDICATEURS TECHNIQUES

#### 3.1 BILAN DES CONTRÔLES DIAGNOSTIC

##### 3.1.1 RÉSORPTION DES CONTRÔLES DIAGNOSTIC

En 2014, l'objectif était de contrôler les 14 logements qui n'ont pas été contrôlés les années précédentes, le service a réussi à programmer 2 contrôles. Les 2 contrôles programmés ont eu lieu, un sur la commune d'Auneuil et un sur Warluis.

Le détail des 12 logements non contrôlés à ce jour et les motifs sont repris dans le tableau ci-après. Pour l'essentiel, il s'agit de maisons inhabitées.

Communes	Nombre de logements non contrôlés	Année du contrôle prévu initialement	observations
FOUQUENIES	1	2006	Habitation inhabitée : propriétaire décédé
GUIGNECOURT	1	2006	1 résidence secondaire (propriétaire à l'étranger)
JUVIGNIES	1	2008	1 inhabitée
MAISONCELLE ST PIERRE	2	2007	Une amende suite à 1 refus 1 inhabitée
PIERREFITTE EN BEAUVAISIS	1	2009	1 habitation inhabitée
TROISSEREUX	1	2006	1 habitation inhabitée
VERDEREL	5	2009	1 personne malade, 3 inhabitées
<b>total</b>	<b>12</b>		

La liste des usagers ayant refusé le contrôle est transmise aux maires des communes concernées. Une délibération en date du 12 décembre 2007 permet, en cas de refus d'un particulier d'être contrôlé, d'appliquer une pénalité financière de 150€ HT. Au préalable, un dernier rendez-vous doit être fixé en présence du Maire ou d'un adjoint afin de constater le refus ou l'absence délibérée. Deux pénalités ont été émises pour les logements qui n'avaient pas pu être réalisés depuis 2006.

### 3.1.2 CLASSEMENT DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Suite au contrôle de bon fonctionnement, les dispositifs sont classés en 3 catégories.

#### **Priorité n°1 : installations inexistantes**

Le propriétaire doit mettre en place un système d'assainissement pour son habitation dans les meilleurs délais.

La liste des usagers classés en priorité n°1 est transmise aux maires des communes concernées. Ces mêmes usagers sont prioritaires pour le programme de réhabilitation groupée qui a été lancée en 2010, avec l'octroi de subventions de l'Agence de l'Eau.

#### **Priorité n°2 : installations à réhabiliter**

Le logement dispose soit d'une installation incomplète, soit des travaux de mise en conformité sont à prévoir. Les logements concernés sont ceux dont l'installation comprend au moins un prétraitement ou une installation dont les caractéristiques du système de traitement sont mal connues.

#### **Priorité N° 3 : installations conformes**

Le logement est équipé d'un dispositif conforme, qui fonctionne de façon satisfaisante.

### Classement des logements par priorité

Année	Total de 2006 à 2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL	%
Catégorie	Nombre de logement	Nombre de logement	Nombre de logement	Nombre de logement	Nombre de logement	Nombre de logement		
Priorité 1	77	8	/	/	-6 (réhab)	1-3(réhab)	77	7,2%
Priorité 2	534	16	6	6	3-3 (réhab)	2-13(réhab)	551	51,3%
Priorité 3	392	18	2	2	2 + 9(réhab)	5 + 16(réhab)	446	41,5%
TOTAL	1003	42	8	8	5		1074	

Le taux de logement conforme est de 41,5%, il est supérieur à la moyenne nationale qui est de 20%.

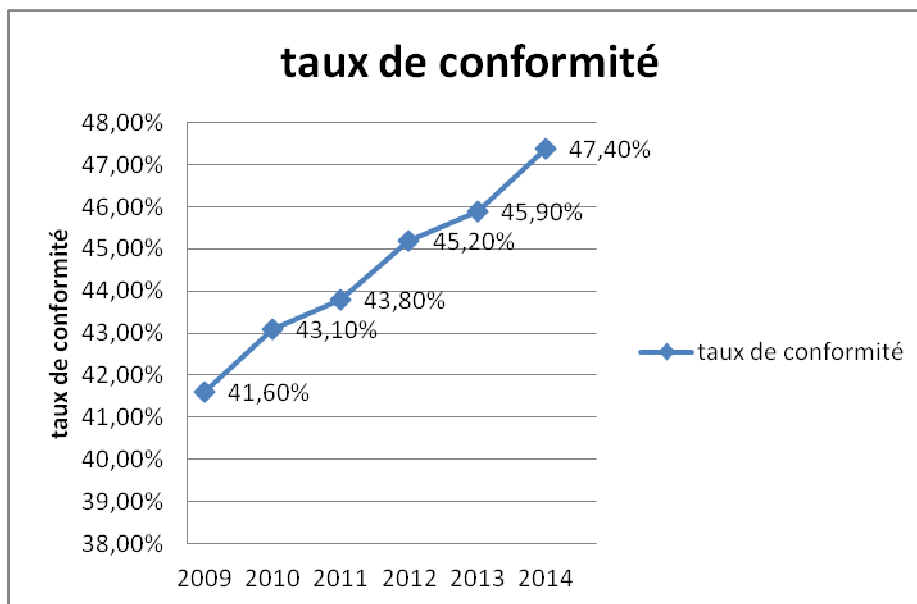
### 3.2 TAUX DE CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le taux de conformité a été calculé pour répondre à l'arrêté du 2 mai 2007 annexe II.

Il permet de mesurer le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement en zone d'assainissement non collectif.

L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc de dispositifs d'assainissement non collectif en zone d'assainissement non collectif. Exprimé en pourcentage, il est égal au rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

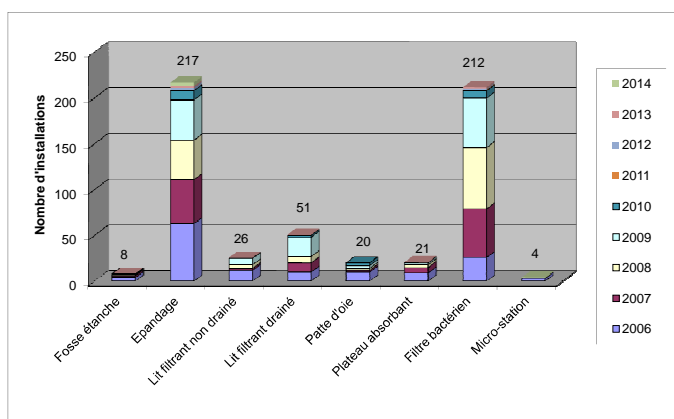
### Taux de conformité calculé pour chaque année



Le taux de conformité progresse légèrement par rapport à l'année 2013, car des habitations neuves ont été réalisées et des logements ont été réhabilités.

### 3.3 RÉPARTITION DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF CONTRÔLÉS

Sur les 1074 logements contrôlés par le SPANC, seules 559 installations sont pourvues d'un système de traitement. Les dispositifs les plus couramment rencontrés sont les filtres bactériens percolateurs (212) et l'épandage souterrain (217). Ils représentent 76,7 % des installations conformes rencontrés depuis 2006.



## 3.4 ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

### 3.4.1 CONTRÔLE DE L'EXISTANT

En 2015, l'objectif est de :

- réaliser le 3<sup>ème</sup> contrôle de bon fonctionnement sur les logements contrôlés en 2011.
- relancer les logements non contrôlés au cours des années précédentes, soit 12 installations

### 3.4.2 RÉHABILITATION

En ce qui concerne les opérations de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, il y aura :

- Lancement de la 5<sup>ème</sup> tranche d'études sous réserve de l'obtention de l'accord de subvention de l'Agence de l'Eau,
- Réalisation de la 4<sup>ème</sup> tranche travaux.

## 4 INDICATEURS FINANCIERS

### 4.1 TARIFS DES DIFFÉRENTS CONTRÔLES 2014

✚	Contrôle de conception et d'implantation :	83,40€ HT
✚	Contrôle de réalisation :	83,40€ HT
✚	1 <sup>er</sup> Contrôle de bon fonctionnement :	75,80€ HT
✚	Contrôle de bon fonctionnement :	65,70€ HT
✚	Demande de conseil au-delà d'une visite :	20€ HT
✚	Frais de mission étude :	101,10€ HT
✚	Frais de mission travaux :	404,40€ HT

Une délibération en date du 13/12/2013, a revalorisé les tarifs du SPANC pour l'année 2014, les tarifs seront réévalués chaque année suivant l'évolution de l'indice de travaux publics d'assainissement.

## 4.2 AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

### Bilan financier

	<b>ANNEE 2010</b>	<b>ANNEE 2011</b>	<b>ANNEE 2012</b>	<b>ANNEE 2013</b>	<b>ANNEE 2014</b>
REDEVANCE PERÇUE	<b>21 990 (€ HT)</b>	<b>13 615 (€ HT)</b>	<b>14 090 (€ HT)</b>	<b>31 636 (€ HT)</b>	<b>19 219 (€ HT)</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	<b>34 378 (€ HT)</b>	<b>37 310 (€ HT)</b>	<b>42 487 (€ HT)</b>	<b>45 438 (€ HT)</b>	<b>44 101 (€ HT)</b>